Zeitschrift: Le nouveau conteur vaudois et romand
Band: 75 (1948)
Heft: 5

Artikel: 1833-1948 : radio et... pastorat
Autor: Gédéon Des Amburnex / Vautier, Edouard
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-226459

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 03.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

1833 - 1948

Radio et... pastorat

Le peuple vaudois en général aime bien ses pasteurs, que ceux même qui ne sont pas des piliers d'église comparent à la pompe à feu : on n'en a pas souvent besoin, mais on aime à la sentir là.

Cela n'empêche pas de les plaisanter quelquefois, sans méchanceté, comme on le fait de tous ceux qui, médecins, avocats, régents, municipaux, jouent dans la communauté un rôle un peu en évidence.

Des bonnes histoires que l'on fait courir sur leur compte, les pasteurs sont souvent les premiers à en rire, bien convaincus d'ailleurs que ce sont des collègues et non pas eux qui sont en cause.

Notre canton a pourtant connu autrefois une période où ce n'était pas de boutades inoffensives mais d'attaques hargneuses qu'était victime le clergé. On lui reprochait de subir l'influence du réveil religieux qui était venu secouer une léthargie spirituelle de tout repos. Le Grand Conseil de ce temps entendit souvent des discours où ces pauvres ministres étaient fort malmenés.

Pour n'être pas toujours d'une éloquence cicéronienne, ces harangues ne laissaient pas d'être quelquefois pittoresques. Mais rien ne dut jamais égaler en originalité la pétition d'un citoyen broyard réclamant du Grand Conseil, en 1833, des mesures énergiques contre la dissidence dont il jugeait que beaucoup de pasteurs se faisaient les complices.

Il avait lui-même, en y songeant, trouvé un remède efficace qui permettrait en outre de réaliser une grande économie dans le traitement du clergé.

— Qu'on établisse, disait-il, un Synode de dix-neuf pasteurs amovibles, chargés de rédiger de bons sermons à faire tenir chaque semaine aux divers régents du canton qui les liraient aux paroissiens.

Renvoyée à une commission de cinq membres, cette pétition ne semble pas avoir eu de suites pratiques !

On pourrait pourtant aujourd'hui reprendre cette idée en la simplifiant beaucoup, et sans déranger les régents. Il suffirait d'un orateur dont le prêche serait radiodiffusé dans toutes les chaires, munies, par les soins de l'Etat, d'un poste de réception et d'un amplificateur : dépense minime en regard des sommes épargnées sur le budget des cultes.

Mais notre Grand Conseil qui, approuvé par le pays, vient d'augmenter le nombre des pasteurs en titre, paraît devoir se montrer réfractaire à cette suggestion. Sans doute a-t-il de leur ministère une autre conception que le pétitionnaire de 1833, et pense-t-il que, même déchargés des fonctions policières souvent ahurissantes qui leur incombaient autrefois, ces messieurs ont, à côté de la présidence des cultes hebdomadaires, quelques autres devoirs suffisants à justifier leur présence dans la paroisse.

C'était voici longtemps déjà, l'avis d'un de nos conseillers d'Etat, reprochant au desservant d'une paroisse de la campagne d'avoir en fait élu domicile à Lausanne.

— Mais, Monsieur le conseiller, alléguait l'inculpé, le dimanche je suis toujours là-bas. J'y vais de temps en temps faire un tour, voir des malades, et, pour les cas urgents, on a le télégraphe...

— Monsieur le pasteur, reprit le conseiller, quand on ne tient plus à sa paroisse que par un fil, il faut le couper !

Toutes réflexions faites, je me range à son sentiment... d'autant plus qu'avec la radio il n'y a plus même de fil !

Gédéon des Amburnex.

Vous verrez mieux, c'est certain, en consultant CLAUDE, l'opticien de la rue Neuve 8, LAUSANNE